




Envoyé en préfecture le 11/07/2018
Reçu en préfecture le 11/07/2018
Affiché le 
ID : 045-200005932-20180710-2018_5_92-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 10 juillet 2018

2018-5-92

Date d'affichage :

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 18

Votants : 25

L'An Deux Mille dix-huit, le 10 juillet 2018

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 4 juillet 2018

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

Jouy-le-Potier :

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET,
M. Stéphane CHOUMIN, M. Dominique THÉNAULT, M. Dominique DESSAGNES, M. Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, M. Bernard GILBERT, Mme
Stéphanie CHARRON

Ménestreau-en-Villette : Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Véronique DALLEAU à Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MENARD à Christophe
BONNET, Nicole BOILEAU à Stéphane CHOUMIN, Stéphanie HARS à Dominique THENAULT, Eric LEMBO à
Marie-Annick VATZ, Manuela CHARTIER à Jean-Frédéric OUVRY

Absents excusés : Gilles BILLIOT, Pascal HERRERO, Bertrand DAUDIN

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

APRES AVOIR procédé à l'appel nominal des délégués communautaires et constaté le quorum,
MONSIEUR LE PRESIDENT, déclare la séance ouverte à 18 h 00.

Objet : Rapport 2017 sur le prix et la qualité du Service d'Assainissement Non Collectif.

Le Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2224-5) prévoit qu'un rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif, est présenté chaque année au Conseil communautaire.

Le SPANC de la Communauté de Communes des Portes de Sologne a donc rédigé ce rapport dont le contenu est conforme à un décret du 2 mai 2007 qui fixe les indicateurs techniques et financiers à fournir en appui du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS).

Le rapport retrace ainsi les activités du SPANC durant l'année 2017. Il est destiné à informer les élus communautaires, les élus municipaux des communes membres, les partenaires de l'EPCI, les habitants du canton et toute personne intéressée par les réalisations intercommunales. Il constitue de surcroît une mémoire des différentes actions entreprises par le Service sur cette année, tout en apportant les éléments nécessaires à la connaissance du fonctionnement et du rôle de la structure.

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 11/07/2018

Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT

Envoyé en préfecture le 11/07/2018

Reçu en préfecture le 11/07/2018

Affiché le

 SLO

ID : 045-200005932-20180710-2018_5_92-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

PREND acte de la présentation du rapport d'activités du SPANC pour 2017,

INVITE Monsieur Président à prendre toutes les mesures nécessaires à sa communication.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE